Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260213-DELIB_2026_15-DE

COMMUNE DE
PLEYBER CHRIST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° d'ordre de la délibération : N°2026-15

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Objet : Piste cyclable entrée nord – demande subvention Bien vivre en Bretagne

Date de convocation : 04/02/2026

L'an deux mille vingt-six le 13 février à 18h
Le conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC
Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Anthony COLLETER, Catherine LAURENT, Emmanuel BECQUET, Vanessa DUGARD, Nolwenn MALENGREAU, Maria de Lourdes DA SILVA, Pascale DERRIEN, Pierre-Yves CROGUENNEC.
Absents : Erwan NORMAND (procuration à Emmanuel BECQUET), Yves KERVEVAN (procuration à Anthony COLLETER).
Secrétaire de séance : Danièle LARHANTEC.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la requalification de l'entrée nord inscrit au budget prévisionnel 2026, il est prévu la création d'une piste cyclable de 1 km le long de la route départementale 785.

Cet axe permettra de joindre le plateau sportif Jean Coulon et la zone de loisirs de Loswithiel à la zone d'activités et commerciale de la Justice en entrée Nord de la commune. Par ailleurs, ce projet permet également de desservir l'arrêt de car qui se situe à proximité directe de cette zone. Cette voie sera rattachée à la 1ère section qui relie cette même zone de loisirs à l'espace Guével (commerces de proximité) en centre-bourg.

Au total, ce sera donc un linéaire de plus 1km600 de pistes cyclables continues et sécurisées qui sera réalisé le long de l'artère principale de Pleyber-Christ.

Par ailleurs, le projet est étudié pour qu'à terme, la voie verte puisse être facilement prolongée vers Saint-Martin-des-Champs comme le prévoit l'itinéraire inscrit au schéma départemental des itinéraires cyclables.

L'aménagement cyclable prévu respecte les préconisations du CEREMA « Rendre sa voirie cyclable ».

L'aménagement proposé se veut donc en site propre, séparé de la voie de circulation de manière à mieux sécuriser les cyclistes. Les pistes cyclables seront bidirectionnelles, du côté Est de la Voie. Le côté Ouest sera réservé aux piétons. Cette voie mesurera 3m de large minimum de manière à être confortable pour un croisement de deux vélos. Elle sera continue. Des changements de matériaux seront prévus au niveau des entrées des riverains de manière à mieux les matérialiser. Les traversées de voies et les intersections seront adaptées aux cycles. Des plateaux permettront de faire ralentir la circulation automobile sur les grands croisements. Les aménagements seront adaptés de manière à assurer une bonne visibilité de chacun.

Le coût global du projet de requalification de l'entrée nord est estimé à 1 037 000 €HT.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région Bretagne dans le cadre du programme « Bien vivre partout en Bretagne ». Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 130 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Bretagne pour financer l'aménagement et le développement de pistes cyclables de l'entrée nord dans le cadre du programme « Bien vivre partout en Bretagne »,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire
Julien KERGUILLEC

MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST (Finistère)

La secrétaire
Danièle LARHANTEC